



Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRETE DU MAIRE N° 2023-017

INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1^{er} juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande de la ludothèque,
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de l'animation de la ludothèque de Forez Est, **le stationnement de tous véhicules non habilités est interdit devant la porte gauche de l'accueil périscolaire, 2 places de stationnement Place El Alamo.**

Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 28 février 2023
Sylvain DARDOULLIER – Maire
Conseiller Départemental



MAIRIE d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Tél. 04 77 94 00 12

E-mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr